

FICHE D'INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE 2018/2019

FREQUENTATION ANNUELLE au RESTAURANT SCOLAIRE :

A partir du : _____

Je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) au restaurant scolaire :

NOM et PRENOM de mon (mes) enfant(s)	Groupe scolaire	Classe	Enseignant	Rationnaire					Ext.
				L	M	J	V	Occas.	

Adresse de facturation des parents :

Nom et prénom : -----

Adresse : -----

Code postal : ----- Ville : -----

N° tél : ----- mail : -----

En cas d'urgence, j'autorise le personnel d'encadrement à faire donner les soins d'urgence et à faire pratiquer toute intervention chirurgicale jugée indispensable.

Assurance Responsabilité civile et individuelle accidents :

Compagnie :

N° de police :

Numéro(s) de téléphone auquel (auxquels) il nous serait possible de vous contacter EN CAS D'URGENCE :

Par ordre de priorité :

NOM	PRENOM	Lien de parenté	Téléphone personnel	Téléphone Portable	Téléphone professionnel

Régime particulier : -----

Le service de restauration ne propose aucun régime particulier, hormis pour des raisons médicales établies dans un PAI auprès des directeurs d'écoles, de la Mairie et du médecin scolaire.

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement au verso de cette fiche

Nom : Prénom :

Date :

Signature :

Réservé à l'administration : Tarif
Quotient

Les inscriptions au restaurant scolaire sont **obligatoirement** reçues en mairie. Le service du restaurant scolaire est géré exclusivement par la mairie, tout courrier le concernant sera à déposer à l'accueil ou par mail à l'adresse suivante :

compta.exe@ville-ouistreham.fr ou par téléphone au 02.31.97.73.17

Les repas sont élaborés sur place avec approvisionnement des denrées par la Sté API RESTAURATION. Les menus sont disponibles sur le site de la ville ou à l'accueil de la mairie.

Tarifs et Conditions :

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial (*), selon le tableau suivant :

Mode de calcul du Quotient familial : $\text{Revenu annuel du Foyer} \div 12 + \text{Alloc. Familiale CAF} \div \text{Nbre de part}$

Tranches	Quotient familial (*)	Tarifs au 03.09.2018
1	≤ 300	2.10
2	Entre 301 et 550	3.75
3	> 550	4.30
4	Occasionnel	5.00
5	Extérieur	6.00

Inscription occasionnelle :

Le tarif de la tranche n°4 sera applicable dans deux situations :

- 1) L'enfant se présente au restaurant scolaire alors qu'il n'est pas inscrit ce jour là.
- 2) La famille souhaite faire prendre un repas à son enfant pour un motif exceptionnel.

Changements :

Les parents qui souhaitent en cours d'année modifier les jours de prise des repas de leur enfant doivent obligatoirement effectuer la demande d'inscription en mairie.

Absences :

En cas d'absence pour quel que motif que ce soit, le repas reste dû, sauf si, par écrit déposé en mairie, l'annulation intervient 8 jours à l'avance.

Discipline :

L'enfant doit respecter les consignes et le personnel du temps du midi.

Le non respect des règles pourra être sanctionné par :

- Un avertissement écrit adressé aux parents par le Maire,
- En cas de récidive, une exclusion temporaire de la cantine en fonction de la faute commise pourra être prononcée,
- En dernière limite, l'exclusion totale pourra être envisagée.

Les repas pouvant donner lieu à déduction le mois suivant sont UNIQUEMENT :

* Absence pour maladie supérieure à 3 jours

* Absence en raison de grève

* Sortie scolaire

Paiement :

Les familles régleront les repas consommés après réception de la facture. En cas de non-paiement dans les délais impartis, une procédure de rappel, voire de recouvrement par les services du Centre des Finances Publiques, sera engagée.

Plusieurs modes de paiement sont proposés :

- Par **prélèvement automatique** : Etablissement d'un accord contractuel à intervenir entre la commune et les parents, sous la forme d'une demande et d'une autorisation de prélèvement, dûment rempli par vos soins (voir imprimé joint au dossier)
- Par **paiement sur le site de la ville** (info@ville-ouistreham.fr)
- En **Carte Bancaire** à la Trésorerie de Ouistreham
- En **espèces** à la Trésorerie de Ouistreham
- **Par chèque bancaire, à l'ordre du « Centre des finances publiques » à déposer à la Trésorerie de Ouistreham - 9 Route de Lion 14150 OUISTREHAM**

Pièces justificatives pour le dossier d'inscription pour les Ouistrehamais :

Afin de bénéficier du tarif dégressif, cette fiche doit être complétée et rapportée avec les pièces justificatives suivantes :

ATTENTION : Tout dossier incomplet sera refusé

Photocopies :

- Justificatif de domicile récent
- Avis d'imposition ou de non-imposition 2017 des deux parents (sur les revenus 2016)
- Dernière attestation de paiement CAF